

PROGRAMME DE RÉEXAMEN DES PESTICIDES

Le ministère de l'Agriculture du Canada, par l'élargissement de son programme de réexamen des antiparasitaires accorde une plus grande attention à l'emploi rationnel de ces produits. Ce programme est exécuté par la Section d'agropharmacie, en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, laquelle stipule que, pour être mis en vente au Canada, les antiparasitaires doivent être homologués.

Le but du programme est de réexaminer certains produits choisis selon les critères actuels, et de permettre la modification méthodique de l'emploi des antiparasitaires homologués au Canada.

Plusieurs sont en usage depuis nombre d'années; ils font partie intégrante des programmes de lutte contre les parasites dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, de la santé publique, de même que dans l'industrie et les habitations.

L'ordre de réexamen est établi en collaboration avec des organismes consultatifs, et la liste de ces produits tient compte des diverses disciplines intéressées et des divers pouvoirs de réglementation. Le programme comporte donc une coordination et une évaluation des données et des commentaires provenant des personnes liées à cette industrie et des organismes tant fédéraux que provinciaux s'occupant de recherches sur les antiparasitaires, la protection du milieu, la faune et la santé.



L'usage des pesticides est partie intégrante des programmes de lutte contre les parasites appliqués par le ministère de l'Agriculture du Canada.

En pratique, tous les antiparasitaires sont mis au point, fabriqués et distribués par l'entreprise privée. Les sociétés qui fabriquent des produits homologués sujets à réexamen, sont averties au début du processus, et ont la possibilité d'y participer pleinement.

Les demandes de réexamen aux autorités provinciales sont confiées aux fonctionnaires compétents de ces provinces et aux comités interministé-

riels. Ces comités comprennent généralement des représentants des ministères de la santé, de la faune, des eaux et forêts, et de l'agriculture; leur approche est donc multi-disciplinaire et se situe au niveau régional.

Quant au Gouvernement fédéral, il a comme organismes consultatifs la Direction générale des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère de l'Environnement et la Sous-section de l'information technique sur les antiparasitaires de la Direction de la recherche du ministère de l'Agriculture du Canada.

Les comités nationaux sur l'emploi des antiparasitaires en agriculture, contre les mauvaises herbes et les maladies des céréales, sont aussi consultés lors du réexamen des produits qui relèvent de leur compétence.

Le programme de réexamen prend de l'ampleur. Afin de faire face à l'augmentation de ses services, la Section d'agropharmacie a augmenté son personnel, modifié son organisation et adopté de nouvelles méthodes qui accélèrent le traitement et l'évaluation des documents relatifs au programme.

En 1970-1971, on a réexaminé 21 produits. En voici la liste: hexachlorobenzène, quitozène, endosulfan, carbaryle, malathion, diazinon, azinphosméthyl, dicofol, les herbicides arsénicaux, chlorobenzilate, perthane, strobane, arséniate de calcium, arséniate de plomb, captane, thirame, folpet, métiram, 2,4-D, 2,4,5-T et fénoprop. Au cours de 1972, environ 20 produits antiparasitaires devront subir un réexamen.

DEUXIÈME CONFÉRENCE SUR L'ENVIRONNEMENT

La deuxième Conférence parlementaire internationale sur l'environnement aura lieu à Vienne, du 27 au 29 juin 1972. Elle fera suite à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain qui se tiendra du 5 au 16 juin prochain, à Stockholm.

Le but de cette seconde Conférence est de permettre aux parlementaires de tous les continents de se réunir pour étudier les recommandations qui seront faites à Stockholm.

La première Conférence parlementaire internationale sur l'environnement a eu lieu à Bonn, du 2 au 5 juin 1971. Des parlementaires de vingt-trois pays de tous les continents y ont pris part. Cinq membres du Parlement du Canada ont participé à cette Conférence.

On a fait part des recommandations formulées à la Conférence de Bonn aux gouvernements et aux organismes internationaux, ainsi qu'au comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain.

Ces recommandations sont contenues dans le rapport de la Conférence de Bonn, communiqué récemment à Bonn et à Ottawa, simultanément.